

Version du 18 janvier 2022

Cahier des Charges pour les sociétés hébergeant les formations dispensées par la société Radiodetection Sarl

Ce document permet de s'assurer de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements...) lors des sessions de formation dispensées par la société Radiodetection Sarl.

Accès : l'entreprise hébergeant une formation dispensée par la société Radiodetection Sarl doit transmettre toutes les indications claires sur les moyens d'accès au lieu de la formation en transport en commun et individuel. Ces informations doivent être transmises à tous les stagiaires ainsi qu'au formateur de la société Radiodetection. Il convient aussi de préciser la position des parkings environnants proches du lieu de formation pour les personnes véhiculées et définir l'accessibilité adaptée pour le public en situation de handicap. Il convient aussi de préciser à tous les stagiaires ainsi qu'au formateur une liste des différents hôtels proches du lieu de formation au cas où les personnes recevant la formation sont loin du lieu de la formation et nécessitent d'être hébergé la veille.

Public en situation de handicap : Dans le cadre où la société Radiodetection SARL est informée de la participation d'une personne en situation de handicap, elle en informera le client hébergeant la formation afin de garantir la mise en place de conditions spécifiques éventuelles à l'accueil de celle-ci.

Accueil sur le lieu de formation par le prestataire hébergeant : Une personne de l'entreprise hébergeant la formation devra être présente pour accueillir en début de formation le formateur et les stagiaires. Celle-ci devra être présente également à la fin de la formation.

Salle et équipement mis à disposition : les formations qui seront dispensées par la société Radiodetection Sarl doivent bénéficier des conditions d'accueil énumérées ci-dessous :

- Une salle de réunion avec une table et une chaise pour chaque stagiaire et le formateur permettant une assise confortable le temps de la formation et une écoute active.
- Un vidéoprojecteur ou tout autre moyen de projection ainsi que toutes les connectiques nécessaires pour la diffusion du support de formation. En complément un tableau blanc ou un support en papier avec des marqueurs et d'éventuels matériels spécifiques à la demande du formateur et à confirmer avec le client hébergeant.
- Une mise à disposition de boissons (fontaine à eau, machine à café/boissons chaudes, bouteilles d'eau...) à définir avec la société Radiodetection Sarl avant la formation.

Restauration : le client hébergeant une formation doit transmettre à la société Radiodetection Sarl une liste de restaurants situés à proximité de la salle de formation ou les coordonnées de prestataires pour des plateaux repas.

Mesures covid-19 : le client hébergeant une formation doit s'assurer du respect des gestes barrières : port du masque obligatoire et distanciation physique au sein de sa structure. Egalement de mettre à disposition dans la mesure du possible une salle de réunion avec fenêtres permettant le renouvellement de l'air intérieur. Et tout autre équipement permettant de respecter les conditions sanitaires : marquage au sol, sens de circulation, vitre plexiglas à l'accueil de l'entreprise, etc...

Règlement Intérieur : le client hébergeant une formation doit s'assurer de l'affichage de son règlement intérieur qui sera appliqué lors du déroulement de la formation et ceci dans l'espace d'accueil. Il pourra le cas échéant transmettre le règlement intérieur au préalable aux stagiaires ainsi qu'au formateur de la société Radiodetection pour en respecter les consignes.

Date et Signature de la société hébergeante :